

FR

Clause de non-responsabilité:

La DG Concurrence met à la disposition du public, dans un souci de transparence accrue, les renseignements communiqués par les parties notifiantes dans la section 1.2 du formulaire CO. Ces informations ont été élaborées par les parties notifiantes, qui en sont seules responsables, et leur teneur ne préjuge nullement la position de la Commission sur l'opération envisagée. La Commission ne peut pas davantage être tenue pour responsable des renseignements inexacts ou dénaturés qui y figureraient.

COMP/M.6038 – EDF-T-L / ATIC / STMC6 JV

SECTION 1.2

Description de la concentration

L'Opération consiste en l'acquisition par la société EDF Trading Logistics, filiale de la société EDF Trading Limited, elle-même filiale du groupe EDF, et la société ATIC Services du contrôle conjoint d'une société à laquelle sera transférée l'exploitation du Terminal MC6 vrac charbon situé dans le Grand Port Maritime du Havre ainsi que les outillages y afférents. Cette société se verra également allouer pendant une durée de 25 ans, éventuellement prorogeable, les espaces de stockage situés en arrière quai. Cette acquisition s'intègre dans le cadre de la loi du 4 juillet 2008 n°2008-660 portant réforme portuaire. Les activités des parties concernées par cette opération sont les suivantes :

- le **groupe EDF** est principalement présent dans les secteurs de la production et la vente en gros d'électricité, le transport, la distribution et la fourniture d'électricité au détail en France et dans d'autres pays ;
- **EDF Trading Limited** exerce des activités de négoce de produits liés à l'énergie et assure l'approvisionnement du groupe EDF en combustibles fossiles nécessaires à la production d'électricité ;
- **EDF Trading Logistics** est une entité spécialisée dans les services logistiques de produits de vrac sec et de fioul pour le groupe EDF et d'autres clients industriels en France et en Europe ;
- **ATIC Services** est active dans le secteur de la logistique maritime et fournit un service intégré tout au long de la chaîne charbonnière : sourcing, gestion du transport maritime, contrôle de la qualité des charbons et des minerais, logistique et transport fluvial, manutention portuaire. En France, le groupe ATIC est présent uniquement en tant qu'opérateur fluvial sur le bassin rhénan